Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20261106-TH_DCM_2026_89-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 6 novembre 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
2 novembre 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Excusés 0
Votants 14

Membres présents : Mme Amandine BELLAY, M. Daniel BORDIER, M Julien CHENARD, M Cédric DANIEL, Mme Aline GIACALONE Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINÉ, M Anthony LEBRETON, Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER.

Membres absents excusés : sans objet

Membres absents : M. Pierre LAURENT

M Anthony LEBRETON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-89
Café MISERIAUX : demande de subvention dispositif « Ambitions communes »

M Pierre Laurent, concerné à titre personnel par ce dossier, ne prend pas part au débat ni au vote et quitte la salle du conseil.

Le dispositif « Ambitions communes » du Département d'Ille et Vilaine vise à Regrouper les aides, renforcer les solidarités rurales (85 % des communes éligibles), soutenir la transition écologique et l'inclusion sociale avec une enveloppe de 6,9 millions d'euros.
Le rachat du dernier commerce de 1ere nécessité est éligible à ce dispositif à hauteur de 50% du prix d'achat hors frais de notaire soit une subvention possible de 80 000 €.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de solliciter le dispositif « Ambitions communes »
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE THOURIE 35134 (I. et V.)